

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures quarante-deux, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 février 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, ~~M. Yannick BRETON~~, Mme LISON RETAILLEAU, ~~M. Guillaume KERBRAT~~, ~~M. Alexandre LIEVRE~~, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, ~~Mme Marie-Thérèse LECERF~~, ~~M. Antoine BOUCHU~~.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 13
	Présents	: 8
	Absents	: 5
	Pouvoirs	: 1

Secrétaire de séance : Claude CHAUSSADAS

2025-02-03: subvention d'investissement auprès de la Préfecture de Vendée : « mise aux normes et équipement de l'école »

Rapporteur : Madame Charlotte VIGNEUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projet pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2025,

Considérant que l'Etat accompagne les communes au titre des aides à l'investissement DETR ou DSIL ;

Considérant que La sécurité des élèves et du personnel est une priorité absolue, et la mise en place d'un dispositif d'alerte adapté aux risques majeurs (intrusion, attentat, risques naturels ou technologiques) est devenue une nécessité impérieuse. Conformément aux directives du ministère de l'Éducation nationale et aux obligations légales en matière de sécurité des établissements scolaires, il est essentiel d'équiper notre école d'un système d'alarme performant permettant une mise en sûreté rapide et efficace de tous les occupants.

Considérant qu'actuellement, notre école ne dispose pas d'un système d'alerte spécifique répondant aux exigences du PPMS, ce qui constitue une vulnérabilité en cas de situation d'urgence. L'installation d'une alarme PPMS dédiée permettrait d'assurer une meilleure réactivité en cas de danger et d'améliorer la coordination des mesures de protection prévues par notre plan de sûreté.

Considérant que le coût de ce dispositif représente une charge financière importante pour notre établissement, d'autant plus que nos effectifs de maternelles sont en forte augmentation depuis ces 2 dernières années. (+29.5%).

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 085-218501856-20250225-SUB_ECO25-DE



Plan de financement détaillé

" ETAT - Subvention Préfecture de Vendée "

Porteur de projet	Commune de Puyravault			
Libellé de l'opération :	Mise aux normes et équipements de l'école			
Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Alarme PPMS	3 815,60 €	Subvention Préfecture	5 406,24 €	80,00 %
Mobilier classe	2 942,20 €			
		Sous-total	5 406,24 €	80,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	1 351,56 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	1 351,56 €	20,00 %
Total dépenses	6 757,80 €	Total Recettes	6 757,80 €	100,00 %

Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- ✓ D'APPROUVER le projet et son plan de financement présenté ci-dessus,
- ✓ D'AUTORISER Madame le Maire à déposer un dossier de demande d'aide, au titre d'une subvention d'investissement auprès de la Préfecture de Vendée pour l'année 2025,
- ✓ D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de voter POUR, à l'unanimité la subvention telle que présentée ci-dessus

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 25 février 2024

Le Maire,
Charlotte VIGNEUX

